

VTT CLUB de PEYPIN

Représenté par

Franck Cauvin

(Président)

Tél. :06.95.63.61.84

**FB :VTT club de Peypin
ou
RANDO la PEYPINOISE**

Règlement RANDO la PEYPINOISE du Dimanche 27 Avril 2025

Art 1. Cette manifestation ,organisé par le vtt club de Peypin , n'est pas une compétition mais une randonnée VTT sans classement ni temps chronométré .

***Le départ et l'arrivée se feront au gymnase de peypin
départ 7h30/9h***

Art 2. Le vtt club de Peypin décline toutes responsabilités en cas d'accident quelque soit la gravité , physiques ou matérielles ainsi qu'en cas de perte, vol, détériorations de matériels ou d'équipements individuels des participants.

Art 3. Le port du casque est obligatoire, tout participant sans casque sera exclu sans pouvoir prétendre au remboursement de son droit d'inscription.

Art 4. Le vtt club de Peypin a souscrit une assurance responsabilité civile . Chaque participant doit être couvert par son assurance personnelle .

Art 5. Le participant certifie pratiquer régulièrement une activité sportive et être totalement aptes à participer à cette randonnée et en assumer pleinement les contraintes et les risques. Il engage sa seule responsabilité dans le cas contraire.

Art 6 .Toute personne mineure (à partir de 16ans)doit être accompagnée d'un adulte tout le long du parcours.

***Art 7. Le participant s'engage à respecter le code de la route ,les sites traversés (propriétés privées ,massifs forestiers,parc départemental), ainsi que les consignes des membres du club
en aucun cas le participant est prioritaire (traversées de routes ,marcheurs,tout véhicules, promeneurs à cheval ,etc etc)***

Art 8. Ravitaillement sur chaque parcours ainsi qu'à l'arrivée le participant ne doit rien jeter dans la nature

Art 9. Aucun remboursement ne sera fait sauf en cas d'annulation administrative